Conditions générales de vente

des formations inter-établissements (présentiel et distanciel)

Ces conditions générales de vente s'appliquent aux formations prises en charge par l'employeur ou un opérateur de compétence. Si l'inscription est prise à titre individuel, se renseigner auprès de l'IREMA sur les conditions propres au contrat individuel de formation.

INSCRIPTIONS

Toute demande d'inscription à une action de formation dans les locaux de l'IREMA s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription disponible dans le catalogue ou sur notre site www.irema.net.
Dès réception de ce formulaire, l'IREMA établit une convention de formation et l'adresse à l'employeur du ou des bénéficiaires de la formation. Un exemplaire signé est à retourner à l'IREMA.

Un mois avant le début de l'action de formation :

- L'employeur reçoit un courriel de confirmation de la réalisation de l'action de formation à la date prévue.
- Le bénéficiaire reçoit un courriel de convocation accompagné du programme détaillé de chaque séquence de formation ainsi que du règlement intérieur de l'IREMA et du livret d'accueil (si présentiel).

À l'issue de l'action de formation :

- L'employeur ou l'opérateur de compétence indiqué reçoit la facture ainsi qu'une copie de l'attestation de suivi de la formation remise au bénéficiaire.
- Le bénéficiaire reçoit une attestation de suivi de la formation ainsi que les supports pédagogiques (sous format papier ou électronique).

PRIX DE L'ACTION DE FORMATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- NOS TARIFS S'ENTENDENT HORS FRAIS DE DÉPLACEMENT, RESTAURATION ET HÉBERGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES.
- Les prix sont nets (l'IREMA, association à but non lucratif, n'est pas assujettie à la T.V.A.)

À la suite de l'action de formation, une facture est émise par l'IREMA et payable sous 30 jours par l'employeur ou l'opérateur de compétence.

Retrouvez le calendrier 2025 des formations en INTER au dos de cette page !

TARIFS	STAGIAIRE	
Durée	Adhérent (1)	Non adhérent
1 jour	280€	320€
2 jours	540€	580€
3 jours	780€	830€
4 jours	950€	1 000€
5 jours	1190€	1250€

(1) Pour bénéficier du tarif adhérent, nous vous invitons à télécharger le bulletin d'adhésion à notre association sur le site www.irema.net puis à nous envoyer le règlement de votre cotisation par chèque à : IREMA – 10, boulevard de Strasbourg – 75010 Paris.

DÉSISTEMENT, ABANDON, REPORT OU FORCE MAJEURE

Si l'employeur souhaite désinscrire le(s) bénéficiaire(s) de l'action de formation convenue, les frais engagés par l'IREMA lui seront facturés :

- à hauteur de 30 % du prix pour un désistement à moins de 30 jours avant le début de la formation
- à hauteur de 50 % pour un désistement à moins de 15 jours ;
- à hauteur de l'intégralité du prix si le désistement intervient moins de 5 jours avant le début de la formation.

Toute désinscription est notifiée à l'IREMA par lettre recommandée avec avis de réception.

Si le bénéficiaire abandonne ou interrompt la formation en cours, l'intégralité du prix est immédiatement due et exigible.

Si après confirmation de l'action, celle-ci n'est pas assurée aux dates convenues du fait de l'IREMA, l'inscription sera reportée à une session ultérieure, sans frais supplémentaires.

Au cas où le bénéficiaire serait empêché de suivre la formation par un cas de force majeure, si l'empêchement est temporaire, l'exécution de la convention est suspendue et l'inscription reportée à une session ultérieure ; s'il est définitif, la convention est résiliée et seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et exigibles, au prorata du prix de la formation.